



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2025/106

Référence SPW-
ARNE :DSD/DAS/MPA/Sorties
2025/12798

AVIS D'ANNONCE DE PROJET PROJET D'ASSAINISSEMENT

Le demandeur est **Recytex Europe**, rue de la Barrière 40 à 4100 SERAING.

Le terrain concerné est situé **rue de la Barrière 40 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 3e division section D n° 7 B 2**.

Le projet consiste en un **Projet d'assainissement**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'annonce de projet	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 30/10/2025	Le 04/11/2025	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 18/11/2025	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le Service public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des Sols est saisi d'une demande de projet d'assainissement.

L'annonce de projet est organisée selon les modalités prévues par l'article 92 d'Arrêté du Gouvernement Wallon du 06 décembre 2018 relatif à la gestion et l'assainissement des sols.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** ; par Courriel : enquete@seraing.be et/ou par Tél : **04/330.87.56**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **Recytex Europe** - Courriel : - Tél : ou après de la **Direction de l'Assainissement des Sols** du Service Public de Wallonie, avenue Prince de Liège, 15, 5100, NAMUR.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'annonce de projet.

SERAING, le 30 octobre 2025.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

TROLIO Angelo
Agent technique

LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE